Nations Unies A/81/344

Assemblée générale

Distr. générale
24 août 2026
Français
Original : anglais

Quatre-vingt-unième session
Point 18 de l'ordre du jour provisoire*
Suivi de l'application du Nouveau Programme pour les villes et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Suivi de l'application du Nouveau Programme pour les villes et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), juin 2024-juin 2026

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport, présenté en application du paragraphe 31 de la résolution 79/214 de l'Assemblée générale, fait le point sur la suite donnée à la résolution et donne un aperçu des activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) depuis la publication en 2024 du rapport du Secrétaire général sur le suivi de l'application du Nouveau Programme pour les villes et sur le renforcement d'ONU-Habitat (A/79/606).

Il offre une synthèse des activités normatives et opérationnelles qu'ONU-Habitat a menées à tous les niveaux en faveur de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, en tirant parti des partenariats au sein du système des Nations Unies et au-delà.

* A/81/150.
** La version originale du présent document a été soumise aux services de conférence après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du service auteur.

26-12131 (F)

Merci de recycler

I. Introduction

1. Le présent rapport, présenté en application du paragraphe 31 de la résolution 79/214 de l'Assemblée générale, fait le point sur la suite donnée à la résolution depuis la publication du rapport de 2024 du Secrétaire général (A/79/606).

2. Au cours de la période considérée, qui est incluse dans les périodes couvertes par deux de ses plans stratégiques (2020-2025 et 2026-2029), ONU-Habitat a contribué à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (résolution 71/256 de l'Assemblée générale) dans le cadre de ses activités normatives et opérationnelles, de ses partenariats et de l'exécution de ses programmes aux niveaux mondial, régional, national et local, notamment grâce au renforcement de sa collaboration avec les entités des Nations Unies. Le renforcement de l'intérêt porté au logement, au foncier et aux services de base dans le plan stratégique pour la période 2026-2029 fait apparaître de nouvelles voies à suivre pour parvenir à un développement durable, résilient et partagé.

3. L'année 2026 marque le milieu de la période de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (2016-2036), ce qui constitue une occasion importante d'évaluer les progrès accomplis, de repérer les retards et d'accélérer le mouvement. Elle offre la possibilité de renouveler l'engagement politique en faveur d'un logement convenable et d'une urbanisation durable, et de renforcer l'action collective visant à atteindre les objectifs de développement durable. Le présent rapport contribue à l'évaluation des progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, car il met en avant les principaux résultats obtenus au cours de la période considérée et les priorités établies pour la décennie à venir, tout en faisant ressortir la nécessité de passer des engagements volontaristes à une mise en œuvre à grande échelle.

II. Organes directeurs d'ONU-Habitat

A. Assemblée d'ONU-Habitat, Conseil exécutif et Comité des représentant(e)s permanent(e)s

4. Au cours de la période considérée, l'Assemblée d'ONU-Habitat a tenu, les 29 et 30 mai 2025, à Nairobi, la reprise de sa deuxième session, à laquelle ont participé les représentantes et représentants de 116 États Membres et d'entités observatrices (voir A/81/8). Elle a adopté le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 et décidé que sa troisième session se tiendrait du 25 au 29 juin 2029, à Nairobi.

5. Le Conseil exécutif a continué d'assurer le suivi de l'exécution du plan stratégique, du programme de travail et des activités normatives et opérationnelles, et examiné l'état d'avancement de l'application des résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat ainsi que les résultats financiers, budgétaires et administratifs. Il a tenu deux sessions en 2024 (du 6 au 8 mai et du 4 au 6 décembre) et trois sessions en 2025 (du 25 au 27 mars, le 30 mai et du 25 au 27 novembre). En 2026, il a tenu sa première session les 21 et 22 avril, sa deuxième session étant prévue les 24 et 25 novembre. En outre, il a approuvé le programme de travail et le budget d'ONU-Habitat pour 2025 (HSP/EB.2024/16) et pour 2026 (HSP/EB.2025/21).

6. Du 26 au 28 mai 2025, le Comité des représentant(e)s permanent(e)s a tenu sa troisième réunion à participation non limitée afin d'examiner les projets de texte de l'Assemblée d'ONU-Habitat, en vue de la reprise de la deuxième session de celle-ci.

B. Lutter contre la crise mondiale du logement : plan stratégique pour la période 2026-2029

7. Conformément aux dispositions en matière de gouvernance prévues par la résolution 77/173 de l'Assemblée générale, intitulée « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) » et adoptée le 14 décembre 2022, le plan stratégique pour la période 2026-2029 a été établi par le Conseil exécutif d'ONU-Habitat et approuvé par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session, qui s'est tenue à Nairobi en mai 2025. Articulé autour de trois axes prioritaires, à savoir le logement, le foncier et les services de base, il constitue la réponse d'ONU-Habitat à la crise mondiale du logement, qui, selon les estimations, touche 3,4 milliards de personnes vivant dans des logements inadéquats, dont 1,1 milliard de personnes vivant dans des taudis ou des établissements informels et plus de 300 millions de sans-abri[1].

8. Les trois axes prioritaires se traduisent par trois domaines d'action (prospérité équitable et inclusive pour l'élimination de la pauvreté ; environnement et action climatique ; préparation, intervention, relèvement et reconstruction) et cinq moyens de mise en œuvre (intégration de la planification urbaine et territoriale, de la gestion, des investissements et des financements ; gouvernance participative à plusieurs niveaux et territorialisation des objectifs de développement durable ; connaissances, données, transition numérique et renforcement des capacités ; partenariats, coalitions, mobilisation et communication ; mobilisation efficace des ressources.

C. Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s

9. Le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s a été créé en 2023 en application de la résolution 2/7 de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur un logement convenable pour tous, par laquelle les États Membres ont demandé à ONU-Habitat de recentrer ses travaux sur le logement, celui-ci constituant une condition essentielle à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Il a pour mission d'évaluer les progrès accomplis, de recenser les meilleures pratiques et d'élaborer des recommandations pratiques visant à accélérer la réalisation universelle de l'accès à un logement convenable et abordable.

10. À sa première session officielle, qui s'est tenue en décembre 2024, le Groupe de travail d'expert(e)s a élu la France et le Kenya à la coprésidence. À sa deuxième session, en octobre 2025, il a accueilli favorablement les recommandations pratiques mondiales relatives au financement du logement, aux établissements informels, au logement social et à la sécurité des droits fonciers, a élu l'Azerbaïdjan et la Somalie à la coprésidence et a approuvé un plan d'action pour la période 2026-2029. Ce plan d'action sert de fil directeur aux travaux techniques consacrés au logement en ce qui concerne la durabilité et la résilience, le suivi mondial, la définition des établissements informels et du sans-abrisme, ainsi qu'aux politiques du logement intégrées. En juin 2026, 72 pays avaient désigné 189 expertes et experts en vue de leur participation aux réunions des groupes d'experts, aux débats intersessions et aux sessions officielles.

11. Les recommandations du Groupe de travail d'expert(e)s ont contribué à l'élaboration de la stratégie régionale de la Communauté de développement de l'Afrique

[1] ONU-Habitat, *SDG 11 Global Report 2026: Housing at the Centre of Sustainable Cities and Communities* (Nairobi, 2026).

australe (SADC) sur les établissements informels, adoptée au début de 2026. En outre, les travaux du Groupe de travail d'expert(e)s se sont appuyés sur le World Cities Report 2026 (Rapport mondial des villes de 2026)[2] et sur la treizième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenue sur le thème « Loger le monde : des villes et des communautés sûres et résilientes ». Les travaux du Groupe de travail d'expert(e)s contribuent directement à la mise en œuvre de l'alinéa c) de la mesure 6 du Pacte pour l'avenir.

III. Point sur les résultats financiers et le renforcement d'ONU-Habitat

12. Le financement d'ONU-Habitat provient de quatre sources principales : a) le budget ordinaire de l'ONU ; b) le fonds non préaffecté de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains ; c) le fonds d'affectation spéciale de la Fondation (également appelé fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées) pour les programmes mondiaux et les projets régionaux ; d) le fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique, destiné au financement des projets sous-régionaux et nationaux. Toutes sources confondues, le montant total du financement s'est chiffré à 224,9 millions de dollars en 2025, contre 197,9 millions de dollars l'année précédente, ce qui représente une baisse de 12 %.

13. Les produits se sont répartis comme suit : 16,6 millions de dollars provenant du budget ordinaire, 4,3 millions de dollars provenant du fonds non préaffecté de la Fondation, 51,1 millions de dollars provenant du fonds d'affectation spéciale de la Fondation et 125,9 millions de dollars provenant du fonds de coopération technique.

14. Le budget ordinaire et le fonds non préaffecté de la Fondation constituent les ressources principales d'ONU-Habitat. En 2025, ils ont représenté 10,6 % du total des produits perçus.

15. En 2025, le fonds non affecté de la Fondation a reçu des contributions d'un montant total de 3,8 millions de dollars provenant de 31 États Membres, soit un État Membre de plus que l'année précédente. C'est la région africaine qui a apporté la contribution la plus importante. En 2025, contrairement à 2024, toutes les régions ont été représentées, avec 15 contributeurs issus des États d'Afrique, 9 des États d'Asie et du Pacifique, 3 des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 3 des États d'Europe occidentale et autres États et 1 des États d'Europe orientale.

16. Dans sa décision 2026/1, le Conseil exécutif a prié la Directrice exécutive de poursuivre ses efforts visant à renforcer les fonds non préaffectés et préaffectés, conformément à la stratégie de mobilisation de ressources aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029, et invité tous les États Membres à contribuer aux ressources financières de base d'ONU-Habitat.

IV. Action menée en faveur de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

17. ONU-Habitat a favorisé la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes à l'échelle mondiale grâce à ses activités normatives et opérationnelles menées à tous les niveaux et en étroite collaboration avec les parties prenantes, en s'attachant à promouvoir une mise en œuvre qui fait intervenir plusieurs niveaux et plusieurs parties prenantes afin d'en renforcer l'impact.

[2] Disponible à l'adresse suivante : https://unhabitat.org/sites/default/files/2026/05/wcr_2026.pdf.

A. Logement, foncier et services de base

18. Le degré de priorité donné au logement dans le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 a été encore renforcé par le Pacte pour l'avenir, dans lequel les États Membres se sont engagés à garantir à tous l'accès à un logement convenable, en concordance avec la Déclaration politique de Doha issue du « Sommet social mondial » intitulé « Deuxième Sommet mondial pour le développement social », dans laquelle le logement a été considéré comme un fondement de la dignité, de l'inclusion et de l'égalité des chances. Dans le cadre d'une table ronde de haut niveau organisée à la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale à New York, sous l'égide du Président du Kenya, William Ruto, a été lancé un appel mondial à l'action en faveur d'un logement adéquat et abordable, dans lequel il a été souligné que le logement relève d'une responsabilité mondiale partagée. En outre, les initiatives régionales, notamment la stratégie régionale de la SADC relative aux établissements informels, ont offert de nouvelles possibilités. En ce qui concerne le sans-abrisme, ONU-Habitat a apporté son concours au deuxième rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes inclusifs visant à lutter contre ce problème (A/80/316), qui a servi de base à une nouvelle résolution de l'Assemblée générale sur le sans-abrisme.

19. Les travaux consacrés aux établissements informels ont pris de l'ampleur grâce à la mise en œuvre de la résolution 2/2 de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur l'accélération de la transformation des établissements informels et des taudis d'ici à 2030, dans laquelle sont définies 10 mesures visant à intensifier la transformation des taudis, et grâce aux recommandations élaborées par le Groupe de travail d'expert(e)s en 2025. Au cours de la période considérée, en réalisant des programmes sur le terrain et en contribuant à l'élaboration de politiques, de stratégies et de programmes, ONU-Habitat a aidé environ 17,6 millions de personnes à sortir de conditions de vie assimilables à celles des taudis et à améliorer leur qualité de vie. Par ailleurs, l'accès aux services de base a été élargi. En 2024, plus de 205 000 personnes vivant dans les taudis et les établissements informels de 27 villes, réparties dans 19 pays, ont bénéficié d'un appui leur permettant d'accéder à des services de base, notamment à l'eau et aux énergies propres. En 2025, les interventions d'ONU-Habitat ont, plus largement, permis à plus de 2,76 millions de personnes d'accéder à des services de base.

20. ONU-Habitat a renforcé la capacité des autorités nationales et locales d'élaborer et d'appliquer des stratégies inclusives en faveur d'un logement convenable dans toutes les régions. Par exemple, en 2024, 14 villes et 2 pays ont adopté des stratégies visant à mettre fin au sans-abrisme et à élargir l'accès durable à un logement convenable. En Europe orientale et en Asie centrale, ONU-Habitat a renforcé les capacités locales en matière d'élaboration et d'exécution des stratégies de logement inclusives dans des villes du Kirghizistan, de la République de Moldova et d'Ouzbékistan ; en 2025, cette action s'est poursuivie dans les trois pays et s'est étendue à l'Arménie et à la Géorgie. En Asie et dans le Pacifique, ONU-Habitat a aidé les Philippines à promouvoir leur programme national pour les villes ainsi que leurs stratégies en matière de logement urbain et d'amélioration des taudis ; il a également aidé les villes à remédier au problème des établissements informels et à assurer la remise en état des logements après une catastrophe. En Amérique latine et dans les Caraïbes, il a renforcé la base de données régionale grâce à l'Annuaire du logement pour l'Amérique latine et les Caraïbes et favorisé la mise en œuvre d'un programme national de construction de logements abordables au Brésil, ce qui a contribué à l'expansion de l'offre de logements abordables tout en favorisant l'amélioration *in situ* et la revitalisation des quartiers. En Afrique, s'appuyant sur ses activités en faveur de l'accès au foncier et au logement abordables ainsi que sur ses programmes de pays, il a aidé les autorités nationales et locales à renforcer les politiques et les cadres réglementaires en matière de logement abordable. Dans les États arabes, une conférence

organisée sur le thème « Housing, land and basic services: foundations for resilient and sustainable urbanization in Arab cities » (Logement, foncier et services essentiels : fondements d'une urbanisation résiliente et durable dans les villes arabes) par ONU-Habitat et l'Institut arabe pour le développement urbain a servi de base pour les stratégies au niveau des villes en matière de logement inclusif et de reconstruction après une crise.

21. Par ailleurs, l'exécution des programmes relatifs aux droits fonciers, notamment grâce au renforcement des liens entre zones urbaines et zones rurales et à l'amélioration de la sécurité alimentaire, a eu une importance cruciale au cours de la période considérée. Un vaste travail de collecte et d'analyse de données a permis d'étoffer les informations concernant l'indicateur 1.4.2 relatif aux objectifs de développement durable, qui porte sur la sécurité des droits fonciers et dont ONU-Habitat est coresponsable, et les indicateurs 5.a.1 et 5.a.2, qui ont trait aux droits fonciers des femmes. Les données recueillies ont servi à l'élaboration du rapport intitulé *Status of Land Tenure and Governance* (La situation des droits et de la gouvernance foncière), publié en février 2026 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Coalition internationale pour l'accès à la terre et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

22. ONU-Habitat a apporté un soutien technique et consultatif à plus de 16 pays de toutes les régions, contribuant ainsi à faire progresser les réformes en matière de gouvernance foncière et à infléchir les politiques et les pratiques. Au total, environ 81 000 foyers (43 741 en 2024 et 37 215 en 2025) ont vu leur situation foncière s'améliorer grâce à l'établissement de titres fonciers officiels. Au Népal, parmi les paysans sans terre ou les personnes vivant dans des établissements informels, près de 24 000 ménages ont obtenu des cartes foncières provisoires. En Iraq, plus de 1 500 foyers touchés par le conflit ont pu faire valoir leurs droits au logement, à la terre et à la propriété, ce qui a permis de mener à bien des activités de reconstruction et de relèvement postconflit. Au Liban, ONU-Habitat a mené des évaluations des dégâts subis par les logements dans 13 communes du Liban-Sud et de la banlieue sud de Beyrouth, en collaboration avec le Centre satellitaire des Nations Unies et l'Université de Balamand. En République arabe syrienne, une analyse rapide des principales lois urbaines a permis d'orienter les efforts de reconstruction et de renforcer la sécurité des droits fonciers de millions de Syriens déplacés ou de retour au pays. En Somalie, des données socioéconomiques et spatiales relatives à plus de 10 000 foyers répartis dans 14 établissements informels ont été collectées et mises à la disposition des municipalités, ce qui a abouti à la prise en compte de ces implantations et à la réduction du nombre d'expulsions forcées. ONU-Habitat a contribué à renforcer la sécurité des droits fonciers grâce à l'amélioration des logements sur place et à la régularisation foncière, en s'appuyant sur ses approches d'urbanisme social et d'amélioration participative des taudis. Il a notamment aidé les municipalités colombiennes à faire progresser la régularisation des établissements informels et à renforcer la base de données régionale consacrée au foncier et au logement.

23. En outre, des progrès considérables ont été réalisés en matière de services de base contribuant à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6. L'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau a favorisé plus d'une quarantaine de partenariats de services de distribution de l'eau dans plus d'une vingtaine de pays, ce qui a permis d'améliorer l'accès à une eau sans risque sanitaire et à l'assainissement pour plus de 344 000 personnes vivant dans des quartiers à faible revenu et de former plus de 5 000 employés des services d'utilité publique. En Éthiopie, les capacités des services d'utilité publique ont été renforcées grâce à un partenariat Sud-Sud qui a abouti à la création de la plateforme nationale de partenariats de services de distribution de l'eau. En Guinée-Bissau, 4 000 familles supplémentaires ont pu avoir accès à une eau sans risque sanitaire, ce qui a permis

d'améliorer les conditions de vie dans les collectivités n'ayant qu'un accès restreint aux services de base.

24. Par ailleurs, 38 villes ont amélioré leurs systèmes de gestion des déchets solides municipaux, au profit de 5,2 millions de personnes. Les interventions ont porté notamment sur la prestation d'un appui technique et la formation en matière de gestion des déchets au niveau local à Madagascar, ainsi que sur l'élaboration de politiques et de stratégies en Bolivie (État plurinational de), au Brésil et en Colombie, ce qui a permis de faire progresser les pratiques d'économie circulaire et la gouvernance métropolitaine des déchets, et de contribuer ainsi à la réalisation de l'objectif 12.

25. Les initiatives en faveur du zéro déchet se sont multipliées depuis l'adoption, en 2022, de la résolution 77/161 de l'Assemblée générale. Le Conseil consultatif de personnalités éminentes pour le zéro déchet a renforcé cette dynamique mondiale en promouvant les initiatives locales et nationales en faveur du zéro déchet, en partageant les bonnes pratiques et en encourageant les activités menées par les villes, notamment dans le cadre de l'initiative 20 Cities Towards Zero Waste.

B. Environnement et action climatique

26. ONU-Habitat a continué de renforcer ses activités en matière d'environnement et d'action climatique, notamment dans le cadre des réunions ministérielles sur l'urbanisation et les changements climatiques organisées aux vingt-neuvième et trentième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a coprésidé la troisième réunion ministérielle sur l'urbanisation et les changements climatiques, qui s'est tenue le 20 novembre 2024 et à l'occasion de laquelle la vingt-neuvième Conférence des Parties a présenté sa déclaration relative aux pistes d'action multisectorielles pour des villes résilientes et saines, ce qui a contribué à faire progresser la mise en œuvre intégrée du Nouveau Programme pour les villes et de l'Accord de Paris. La quatrième réunion ministérielle, qui s'est tenue en 2025, a fait ressortir davantage la dimension urbaine des contributions déterminées au niveau national et a facilité la mise en œuvre au niveau des villes grâce à des dialogues de haut niveau sur le logement, la gouvernance à plusieurs niveaux, la science et l'action, le financement et les solutions fondées sur la nature.

27. L'intégration des priorités urbaines dans les politiques climatiques nationales a continué de prendre de l'ampleur, montrant la prise de conscience croissante du fait que les objectifs climatiques ne peuvent être atteints sans qu'une action soit menée au niveau des villes. La publication en 2025 d'un guide en trois étapes visant à renforcer les contributions déterminées au niveau national[3] a aidé plusieurs pays, notamment l'Afrique du Sud, le Cambodge, la Colombie, l'Éthiopie, le Ghana, la Jordanie, Madagascar, le Mali, le Mexique, la République démocratique populaire lao et la Tunisie, à renforcer la dimension urbaine de leur contribution déterminée au niveau national et à améliorer les liens entre les engagements nationaux en matière de climat et leur mise en œuvre au niveau local. Cela s'est reflété dans le rapport de 2026 d'ONU-Habitat sur la place occupée par le volet urbain dans les contributions déterminées au niveau national, qui a indiqué qu'environ 80 % de ces contributions comportaient un volet urbain substantiel[4]. En outre, le rapport a mis en évidence des moyens de renforcer la mise en œuvre grâce à une gouvernance à plusieurs niveaux, à un financement urbain et à une action climatique menée au niveau local.

[3] Voir https://unhabitat.org/seizing-the-urban-opportunity-a-3-step-guide-for-strengthening-nationally-determined-contributions.

[4] Voir https://unhabitat.org/sites/default/files/2026/05/urban-content-in-ndc3.0.pdf.

28. Par ailleurs, le renforcement des bases scientifiques, des connaissances et de l'innovation nécessaires pour accélérer l'action climatique aux niveaux urbain et local a progressé. Les travaux se sont poursuivis dans le cadre du rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les changements climatiques et les villes, dont la publication est prévue en 2027 et qui servira de fondement scientifique pour l'élaboration des politiques. Des rencontres mondiales telles que les conférences Innovate4Cities de 2024 et 2026 ont réuni des auteurs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, des chercheurs, des universitaires, des innovateurs, des décideurs politiques, des partenaires financiers et des professionnels afin de favoriser la collaboration, de permettre la mise en commun de données factuelles et d'accélérer la mise au point de solutions.

29. Au niveau local, le Programme « RISE-UP: Resilient Settlements for the Urban Poor », programme phare d'ONU-Habitat, constitue son principal cadre d'action climatique, l'accent étant mis sur les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Grâce à un portefeuille actif qui couvre 35 pays et dont le montant dépasse 200 millions de dollars, ce programme a permis de renforcer la résilience des populations urbaines vulnérables. Dans le cadre de ce portefeuille élargi, un soutien technique ciblé a été apporté à 23 villes, réparties dans 14 pays (Afrique du Sud, Bolivie (État plurinational de), Colombie, Comores, Éthiopie, Fidji, Îles Salomon, Jordanie, Madagascar, Malawi, République démocratique populaire lao, Sao Tomé-et-Principe, Sri Lanka et Tunisie), ce qui a permis l'élaboration d'évaluations de vulnérabilités, de plans d'action et de projets susceptibles de recevoir le soutien de banques.

C. Prévention et gestion des crises urbaines

30. ONU-Habitat a apporté un soutien normatif et opérationnel dans plus de 25 pays touchés par des conflits et des catastrophes, en privilégiant les approches locales et axées sur les territoires et en renforçant le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

31. Sur le plan normatif, ONU-Habitat a officialisé son dispositif mondial relatif aux solutions inclusives aux déplacements internes en milieu urbain, destiné à servir de cadre pour la mise en place de solutions de déplacement évolutives. Ce dispositif sert de base à la nouvelle donne humanitaire menée au niveau mondial par le Coordonnateur des secours d'urgence et au niveau national par les coordonnateurs et coordonnatrices des opérations humanitaires, tout en renforçant de façon anticipée les approches axées sur les zones d'installation. En outre, il a entrepris un examen comparatif des politiques de logement et d'urbanisme dans les stratégies nationales en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays au Burkina Faso, en Éthiopie, au Mozambique, au Nigéria et en Somalie, et a contribué à l'intégration des questions liées au logement et à l'urbanisme dans le plan d'action national de la Colombie relatif aux solutions durables. Ces activités sont en phase avec le Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes.

32. Sur le plan opérationnel, ONU-Habitat a mené des interventions en situation de crise dans des contextes variés. En Afghanistan, les projets communautaires relatifs au logement, à l'habitat, aux terres et à la propriété se sont poursuivis. Au Liban, ONU-Habitat a codirigé une équipe spéciale chargée de la gestion des débris, a harmonisé les évaluations des dégâts et a élaboré des consignes générales en matière de réparations. Au Myanmar, il a réagi au séisme de mars 2025 en menant rapidement des évaluations des besoins, en apportant une aide d'urgence dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et en faisant construire une école qui peut servir d'abri en cas de catastrophe. Au Mozambique, des solutions durables ont été développées pour des centaines de milliers de personnes déplacées à l'intérieur du

pays, et de nouveaux projets visant à renforcer la résilience urbaine ont été mis en place. Au Burkina Faso, en Colombie, en Iraq, au Mali, en Somalie, au Soudan, au Soudan du Sud et au Yémen, ONU-Habitat a développé des solutions au problème des déplacements internes grâce à une planification intégrée des implantations, à une réforme en matière d'occupation des terres et à une réhabilitation des logements.

33. Un engagement multipartite en faveur d'établissements humains durables et résilients face aux changements climatiques pour les réfugiés et leurs communautés d'accueil, mené conjointement par l'État éthiopien et ONU-Habitat au Forum mondial sur les réfugiés en décembre 2023, a débouché sur l'élaboration de projets de plans d'action nationaux. Une collaboration entre ONU-Habitat, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Banque mondiale a été mise en place afin de faciliter la transformation des camps de réfugiés et des sites accueillant des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en établissements humains durables. En novembre 2025, un atelier technique intitulé « Deep dive into sustainable human settlements in fragility, conflict and violence contexts » (Approfondissement des questions relatives aux établissements humains durables dans des contextes de fragilité, de conflit et de violence) a réuni des représentants des pouvoirs publics du Tchad, de l'Éthiopie, du Kenya, de la Mauritanie, du Mozambique et de la Somalie afin qu'ils partagent des enseignements précieux et élaborent des plans d'action nationaux.

34. En outre, ONU-Habitat a soutenu la reconstruction urbaine en Ukraine en œuvrant à quatre niveaux interdépendants : conseils sur les politiques à adopter au niveau national ; accompagnement technique en matière de planification stratégique et territoriale ; renforcement des connaissances et des capacités ; solutions numériques pour une planification fondée sur des données factuelles. Il a apporté un soutien technique à la réforme du code du logement ukrainien et contribué à l'élaboration du code de l'urbanisation. Le laboratoire urbain qu'il a mis en place pour l'Ukraine a aidé à l'élaboration de plans de relance au niveau local dans huit communes, en produisant huit profils de ville et huit plans de relance réglementaires. Les activités de renforcement des capacités ont bénéficié à plus de 80 responsables locaux et 180 étudiants universitaires.

35. En raison des restrictions d'accès, ONU-Habitat n'a pas été en mesure d'établir, comme son Conseil exécutif lui avait demandé de le faire en 2023, un rapport complet sur l'état d'avancement de l'élaboration des activités visant à reconstruire les établissements humains dans la bande de Gaza. Néanmoins, il a mené à terme des projets pilotes de remise en état, gérée par la population, de 70 unités d'habitation partiellement endommagées. Par ailleurs, trois puits ont été achevés, ce qui a permis d'approvisionner en eau propre 275 000 personnes à Gaza. En outre, ONU-Habitat a détaché un conseiller en matière de logement, de foncier et de droits de propriété auprès du Bureau du Coordonnateur résident pour l'État de Palestine et a élaboré des cadres stratégiques relatifs au logement, au foncier et aux droits de propriété pour la République arabe syrienne et l'Ukraine.

D. Politiques urbaines, planification et financement

36. ONU-Habitat a apporté son concours à 15 pays pour des politiques urbaines et des réformes législatives aux niveaux national et infranational. Il s'agissait notamment de l'adoption de politiques urbaines nationales en Jordanie, au Mozambique et au Paraguay, et de la poursuite de l'élaboration de politiques en Arabie saoudite, en Azerbaïdjan, au Cambodge, aux Comores, en Égypte, en Guinée et en Ouzbékistan. Des projets pilotes de politique urbaine nationale menés en Iran (République islamique d'), au Myanmar et au Nigéria ont permis d'élargir l'accès aux énergies renouvelables, à l'eau propre, à l'assainissement et à d'autres services de base. L'aide

apportée en matière de législation et de gouvernance urbaines a contribué aux réformes menées en Arabie saoudite, au Botswana, au Costa Rica en Malaisie, en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, en Ukraine, au Viet Nam et au Zimbabwe, ainsi que dans l'État de Palestine, grâce à des évaluations juridiques rapides, à une analyse comparative des lois d'urbanisme, à l'examen de projets de loi et à des services consultatifs ciblés. En Sierra Leone, par exemple, la loi de 2025 intitulée *National Country Planning Act* a été promulguée afin de moderniser le cadre national d'aménagement du territoire.

37. La planification en faveur de villes inclusives a permis d'obtenir des avancées concrètes en matière de participation et d'espaces publics. Au cours de la période considérée, 194 715 personnes vivant dans les villes partenaires ont pu bénéficier d'espaces publics ouverts, notamment grâce à des projets menés à São Paulo (Brésil), à Amman (Jordanie), ainsi qu'à Kilifi et à Lamu (Kenya). Quatorze villes ont mis en place des démarches participatives institutionnalisées dans le domaine de l'urbanisme. Dans le cadre de l'initiative Games for Urban Futures, la méthode « bloc par bloc » a été utilisée pour établir dans 12 pays (le Brésil, le Ghana, l'Inde, la Jordanie, le Kenya, le Népal, le Niger, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, Sri Lanka et le Viet Nam) une approche de conception participative fondée sur le jeu, faisant participer les jeunes, les femmes et les groupes marginalisés à la conception collaborative d'espaces publics et de plans de quartier.

38. ONU-Habitat a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires dans le domaine de la gestion métropolitaine. À Bogota, un soutien a été apporté à la gouvernance métropolitaine, à la planification fondée sur les données ainsi qu'à la mise en œuvre du plan stratégique régional métropolitain et de l'observatoire. Les travaux consacrés aux liens entre zones urbaines et zones rurales et au développement territorial ont permis de renforcer encore la coordination en matière de politiques relatives à l'alimentation, à l'énergie, à l'eau, à la santé, aux transports ainsi qu'à la gestion des déchets, notamment grâce à des partenariats en faveur des systèmes alimentaires et des villes vertes au Kenya et en Ouganda. En outre, ONU-Habitat a élaboré, en collaboration avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, un guide d'introduction concernant les liens entre zones urbaines et zones rurales et le foncier dans le contexte de la neutralité en matière de dégradation des terres.

39. ONU-Habitat a continué de recommander des solutions de financement permettant d'agir au niveau local. À la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Séville, en Espagne, en 2025, il a organisé une activité parallèle intitulée « Financing our urban future: scaling up investment in and through cities » (Financer notre avenir urbain : accroître les investissements en faveur et dans le cadre des villes) afin de susciter des mesures concrètes visant à combler le déficit de financement urbain, notamment en matière de logement, d'infrastructures et de services de base. Il est membre du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et apporte sa contribution à des projets et initiatives de renforcement des capacités au niveau national ayant trait aux notations de crédit. Dans le cadre de la Coalition Local 2030, il a travaillé activement en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies à la mise en œuvre opérationnelle du Programme d'action de Séville. En outre, avec plus de 25 administrations territoriales et locales, il organise des ateliers sur les dispositifs de financement locaux intégrés.

40. Par ailleurs, l'outil d'évaluation rapide des recettes propres a été mis en place dans plus de 40 administrations locales. Au Costa Rica, par exemple, des analyses diagnostiques ont montré qu'il fallait mener des réformes en matière d'enregistrement, d'évaluation et de recouvrement des impôts fonciers dans trois communes (Palmares, Sarchi et Atenas). L'assistance technique en matière de recettes propres a contribué à

une augmentation moyenne de 300 % des recettes locales dans 19 villes de Somalie, dans le cadre de projets réalisés entre 2008 et 2025. Cela a consisté notamment à mettre en place, à Hargeysa, un système d'impôt foncier qui a fait monter les recettes propres à plus d'un million de dollars et, à Burco, de les faire passer de 58 000 dollars à 600 000 dollars.

41. ONU-Habitat a élargi ses orientations normatives et techniques en matière de gouvernance et de planification territoriales, notamment grâce à la panoplie d'outils Our City Plans, destinée à faciliter la planification réglementaire participative menée par les administrations locales. Les initiatives de rénovation et de revitalisation urbaines et territoriales, menées avec 51 villes partenaires réparties dans huit pays de la région arabe ainsi que d'Amérique latine et des Caraïbes, ont bénéficié de la mise à disposition de cette panoplie, ainsi que de l'application des principes MY Neighbourhood et des modules de formation correspondants.

E. Gouvernance à plusieurs niveaux et territorialisation des objectifs de développement durable

42. ONU-Habitat a favorisé la gouvernance à plusieurs niveaux et la territorialisation des objectifs de développement durable dans le cadre de plusieurs initiatives, notamment en tant que coprésident permanent de la Coalition Local 2030, ce qui a renforcé la capacité d'action et le pouvoir de mobilisation de cette dernière. Par l'intermédiaire de ses cinq groupes constitutifs (les administrations nationales ; les administrations locales et régionales ; la société civile et le monde universitaire ; le secteur privé ; les jeunes), la Coalition sert de trait d'union entre le système des Nations Unies et les partenaires de développement locaux. Les 14 membres de la Coalition s'emploient ensemble à renforcer l'implication d'un plus vaste ensemble de parties prenantes locales, à renforcer les capacités afin d'intégrer la dimension de la territorialisation et de coordonner les activités à l'échelle du système des Nations Unies, à développer de nouveaux modes de financement et à améliorer la disponibilité des données et les dialogues à plusieurs niveaux en faveur du développement durable.

43. Grâce à sa participation à des discussions de premier plan, notamment dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable, du Sommet de l'avenir, des mécanismes de financement du développement, des Conférences des Parties aux Conventions de Rio et du Forum urbain mondial, la Coalition n'a cessé de faire passer ses messages, de se rapprocher davantage des acteurs locaux et de mettre en avant des exemples de solutions qui reposent sur le territoire. Plus de 2 000 organisations locales et régionales ayant participé à l'initiative Road to Baku (La route vers Bakou) de la Coalition dans le cadre de la treizième session du Forum urbain mondial, ONU-Habitat a contribué à faire de la territorialisation un moyen concret d'accélérer la mise en œuvre inclusive des objectifs de développement durable. En outre, il a apporté son concours au Groupe consultatif du Secrétaire général pour les autorités locales et régionales ainsi qu'à ses quatre rapports d'orientation, qui ont servi de base au Pacte pour l'avenir, notamment à l'alinéa e) de la mesure 55, lequel porte sur la façon dont les échanges entre l'Organisation des Nations Unies et les autorités locales et régionales pourraient faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la territorialisation des objectifs de développement durable.

44. En partenariat avec le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, la Coalition a contribué à mobiliser des ressources financières en faveur de la mise en œuvre locale des objectifs de développement durable. En 2026, plus de 60 millions de dollars ont été alloués à des programmes conjoints consacrés à la territorialisation dans plus de 30 pays, ce qui a permis d'obtenir plus de 300 millions de

dollars d'autres sources et de tester des outils novateurs (le modèle de territorialisation et l'indicateur de territorialisation des objectifs de développement durable) destinés à orienter les ressources financières vers des activités ayant des retombées locales. Cette action est encore renforcée par le Programme d'action de Séville, mis en œuvre avec l'Espagne et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui vise à promouvoir le financement ayant des retombées locales.

45. Par ailleurs, ONU-Habitat et le Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique ont lancé la Plateforme des partenariats pour la territorialisation des objectifs de développement durable afin d'aider les États à élaborer des dispositifs nationaux de territorialisation de ces objectifs. Ces dispositifs permettent de faire concorder les priorités nationales avec la mise en œuvre locale grâce à des politiques intégrées, des mécanismes institutionnels et des instruments de financement visant à réduire la fragmentation des interventions. En l'espace de deux ans, la Plateforme a aidé l'Italie, le Sénégal et la Tunisie à élaborer leur dispositif, apporté son concours à neuf pays supplémentaires (le Brésil, Cabo Verde, le Costa Rica, la Finlande, la Géorgie, le Ghana, la Jordanie, le Népal et la Zambie) ainsi qu'à quatre partenaires institutionnels et mobilisé plus de 130 institutions grâce à des échanges techniques menés dans le cadre de grands forums mondiaux et régionaux.

46. Dans le cadre d'activités d'apprentissage entre pairs portant sur les examens nationaux volontaires et les examens locaux volontaires, organisées par ONU-Habitat et le Ministère de l'environnement et de la sécurité énergétique en collaboration avec la Coalition Local 2030, le Département des affaires économiques et sociales, la Commission économique pour l'Afrique, l'OCDE, Cités et gouvernements locaux unis et l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales, plus de 17 pays et plus de 130 participantes et participants ont renforcé les liens existant entre les examens nationaux, locaux et infranationaux volontaires, ce qui a fait progresser ces mécanismes d'examen en tant qu'instruments de dialogue, de définition des priorités et de mise en œuvre collective.

47. En complément de cette action, l'initiative Villes motrices pour les objectifs de développement durable a bénéficié à des villes du monde entier, notamment par l'entremise de sa communauté mondiale, un réseau technique piloté par des partenaires et regroupant plus de 300 villes de 85 pays, qui fournit des outils et facilite la mise en commun d'expériences en matière de gestion des données, de planification stratégique et de financement local. La Conférence mondiale sur le développement urbain durable, qui s'est tenue à Shanghai en octobre 2025, a été organisée conjointement par ONU-Habitat et l'administration populaire municipale de Shanghai. Les travaux consacrés aux villes motrices pour les objectifs de développement durable contribuent directement à la mise en œuvre de l'alinéa c) de la mesure 6 du Pacte pour l'avenir.

F. Connaissances, données et transition numérique

48. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué de développer le suivi des zones urbaines à l'échelle mondiale et la communication de l'information en la matière, ce qui a permis de disposer de données plus solides pour l'élaboration des politiques. Les éditions de 2024 et de 2026 du World Cities Report (Rapport mondial des villes), intitulées respectivement *Cities and Climate Change* et *The Global Housing Crisis: Pathways to Action*, offrent une analyse complète et solide des principales tendances mondiales, tout en dégageant des solutions de renforcement de l'action des pouvoirs publics. Par ailleurs, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, ONU-Habitat a coordonné la participation des parties prenantes à l'examen mondial de 2026 de la progression vers l'objectif 11, organisé en amont de l'examen de cet objectif au forum politique de haut niveau.

49. Par ailleurs, ONU-Habitat a continué de renforcer les systèmes mondiaux de données urbaines, notamment en développant l'utilisation de l'information géospatiale, de l'observation de la Terre et de l'intelligence artificielle, en complément des systèmes statistiques traditionnels. En outre, les États Membres ont pu bénéficier du cadre mondial de suivi des zones urbaines, qui avait été mis en œuvre ou testé à titre expérimental par 412 villes du monde entier en décembre 2025. Une assistance technique a été apportée aux instituts nationaux de statistique et aux administrations locales dans plus d'une quarantaine de pays, ce qui a permis de renforcer les systèmes de données urbaines, notamment grâce à l'intégration de données provenant des recensements, des registres administratifs, de sources géospatiales et de la population. Par ailleurs, en collaboration avec l'Union européenne, la Banque mondiale, la FAO et l'OCDE, ONU-Habitat a fait progresser l'adoption de la méthode relative au degré d'urbanisation, qui permet d'appliquer des définitions harmonisées des villes, des agglomérations et des zones rurales et, ainsi, d'améliorer la comparabilité à l'échelle mondiale.

50. La Coalition mondiale pour les données urbaines, mise en place par ONU-Habitat afin de favoriser la coopération en vue d'améliorer les données urbaines, a joué un rôle important dans le renforcement de la coordination multipartite et le développement de systèmes de données urbaines harmonisés, ouverts et interopérables, en œuvrant suivant deux axes de travail, relatifs aux établissements informels et au suivi de l'expansion des zones urbaines. Ces axes de travail ont contribué à renforcer la capacité d'ONU-Habitat d'assurer le suivi et l'exécution du Nouveau Programme pour les villes en s'appuyant sur les données.

51. En matière de transition numérique, ONU-Habitat, par l'intermédiaire de l'Accélérateur des innovations technologiques urbaines des Nations Unies, a mis en place des solutions d'innovation numérique qui s'inscrivent dans la vision du Pacte numérique mondial. Celles-ci ont consisté notamment à cartographier, à l'aide de l'intelligence artificielle, les établissements informels dans plusieurs régions, à renforcer la transformation numérique dans la gouvernance urbaine dans des pays tels que le Brésil, l'Égypte, le Kenya, l'Ukraine et les États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale, dont font partie le Belize, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, le Panama et la République dominicaine, à mettre en place des plateformes géospatiales et participatives en Afrique, en Europe, en Asie et en Amérique latine, et à faire participer quelque 5 000 responsables municipaux et professionnels grâce à des formations et à un accompagnement technique. En outre, l'Accélérateur des innovations technologiques urbaines des Nations Unies a élaboré des lignes directrices relatives à la conception de stratégies de « ville intelligente » et à l'application de l'intelligence artificielle géospatiale, et contribué à l'élaboration d'une stratégie de « ville intelligente » centrée sur l'humain pour Windhoek.

52. En collaboration avec le Bureau des technologies numériques et émergentes, ONU-Habitat a lancé l'alliance mondiale des maires pour la coopération numérique afin de faire progresser la mise en œuvre du Pacte numérique mondial. Cette alliance soutient les villes grâce à une plateforme consacrée aux échanges et à l'apprentissage entre pairs, tout en renforçant l'action commune visant à traduire les principes numériques mondiaux en mesures concrètes au niveau local. Elle a tenu son assemblée inaugurale à la treizième session du Forum urbain mondial, qui a réuni plus d'une quarantaine de maires et responsables locaux.

53. Il convient de souligner que ONU-Habitat a apporté son concours à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Les rapports nationaux présentés volontairement par les États Membres, qui ont été au nombre de 40 au cours du cycle précédent (2018-2022) et de 70 au cours du cycle actuel (2022-2026), ont constitué une base essentielle. ONU-Habitat a apporté un soutien spécifique aux

États Membres en matière d'établissement de rapports, notamment grâce à des ressources techniques actualisées, à des formations, à la refonte de la Plateforme du Programme pour les villes et à un vaste travail de mobilisation et de communication. Il a organisé 41 activités consacrées au suivi de l'exécution du Nouveau Programme pour les villes et à la communication de l'information correspondante, qui ont rassemblé 12 000 participantes et participants à l'échelle mondiale et fait intervenir le système des Nations Unies ainsi que les acteurs mondiaux.

G. Renforcement des capacités

54. ONU-Habitat a continué de développer son écosystème d'apprentissage numérique grâce à la plateforme UN-Habitat Learn, qui facilite l'accès des professionnels du monde entier aux connaissances pratiques en matière d'urbanisme. On trouve sur la plateforme plus de 56 formations en ligne à suivre à son propre rythme, qui concrétisent les lignes directrices d'ONU-Habitat sous forme d'outils pratiques.

55. Un cours en ligne consacré au Nouveau Programme pour les villes a été élaboré et traduit en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol et en français. Au 18 juin 2026, il avait suscité 11 186 inscriptions sur la plateforme UN-Habitat Learn. En outre, les formations et les séances de renforcement des capacités relatives au Nouveau Programme pour les villes ont donné lieu à 15 activités de formation en anglais et en français, qui ont rassemblé 1 478 participantes et participants issus de plus de 114 pays et ont favorisé l'apprentissage entre pairs et l'échange de connaissances entre professionnels du secteur de l'urbanisme. Par ailleurs, ONU-Habitat a présenté la publication intitulée *Agenda to Action: Implementation of the New Urban Agenda in Nine Cities across the Globe*, qui rassemble des exemples concrets de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes afin de favoriser la territorialisation de ce Programme.

56. Au niveau régional, ONU-Habitat a continué à renforcer les capacités institutionnelles et techniques. En Amérique latine et dans les Caraïbes, il a contribué à promouvoir le logement convenable et l'urbanisation inclusive, résiliente et durable, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Nouveau Programme pour les villes, dans 16 pays (le Belize, la Bolivie (État plurinational de), le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, la République dominicaine, l'Équateur, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay et le Pérou), au profit de plus de 50 villes et de 120 institutions, en renforçant les capacités institutionnelles à long terme en matière de développement urbain durable.

57. Dans le cadre de l'initiative World Urban Forum Academy, qui a été mise en œuvre à la treizième session du Forum urbain mondial, un écosystème intégré associant recherche, éducation, innovation numérique et pratique urbaine a été créé et plus de 40 activités de formation animées par ses partenaires ont été proposées. Notamment, le guide d'initiation à la thématique du logement, microcours innovant d'apprentissage sur appareil mobile, élaboré conjointement par ONU-Habitat et l'École des cadres du système des Nations Unies, a été inauguré. Grâce à son offre globale de formation, la plateforme UN-Habitat Learn a continué d'accroître son rayonnement dans le monde. Au cours de la période considérée, les formations proposées sur la plateforme ont suscité l'inscription de 4 021 personnes, parmi lesquelles ont été recensés 1 899 hommes et 1 846 femmes, ce qui témoigne de l'engagement d'ONU-Habitat en faveur d'un renforcement des capacités qui soit inclusif et accessible.

H. Réflexions sur la manière d'amplifier les retombées à l'avenir

58. Au cours des deux dernières années, les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du mandat mondial d'ONU-Habitat ont montré que le logement convenable constitue un facteur fondamental et transversal qui favorise l'avènement des villes durables et, de manière plus générale, la réalisation des objectifs de développement durable. Ils montrent également que, pour obtenir des retombées durables, il faut aller au-delà des interventions ponctuelles et s'orienter vers un changement systémique : un changement profondément ancré dans les politiques publiques, une législation solide et les mécanismes de financement durable. De plus, l'accélération de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes repose en grande partie sur une gouvernance à plusieurs niveaux qui doit être solide, de sorte que les stratégies nationales concordent avec la mise en œuvre locale, afin de transformer avec succès les environnements urbains.

59. Pour accroître ces retombées à l'échelle mondiale, les approches opérationnelles doivent évoluer vers une stratégie de portefeuille consolidé qui relie diverses zones géographiques et différents leviers d'intervention, avec des liens solides et des boucles de rétroaction entre activités normatives et activités opérationnelles. Cette approche programmatique intégrée repose entièrement sur le développement et le renforcement de partenariats stratégiques, tant au sein du système des Nations Unies qu'avec des acteurs extérieurs. Des résultats plus probants ont été observés dans les cas où il a été possible de mettre en commun les compétences collectives, car cela favorise les changements profonds et structurels nécessaires à la concrétisation de la vision du Nouveau Programme pour les villes.

I. Cohérence de l'action du système des Nations Unies

60. En s'appuyant sur la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable, ONU-Habitat a continué de mettre en avant l'urbanisation durable et le logement convenable, qui constituent un facteur d'accélération, dans tout le système, de la réalisation des objectifs de développement durable. Au niveau régional, il a coordonné son action avec celle des entités publiques régionales ainsi que des entités de développement et de financement, en faisant participer directement les cinq commissions régionales ainsi que les plateformes de collaboration régionale et les coalitions thématiques des Nations Unies. Par ailleurs, il a récemment apporté son concours à la Commission de l'Union africaine pour l'organisation des première et deuxième éditions du Forum urbain africain, à la mise en œuvre de la stratégie d'urbanisation durable de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, au Forum annuel des ministres et des hautes autorités d'Amérique latine et des Caraïbes chargés du logement et du développement urbain, ainsi qu'au Forum ministériel de la région arabe pour le logement et le développement urbain. Il a également apporté son concours au Secrétariat de l'Amérique centrale pour l'intégration sociale et à la Communauté des Caraïbes.

61. Au niveau national, ONU-Habitat a collaboré étroitement avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies afin d'intégrer les dimensions d'urbanité et de logement dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ainsi que les analyses communes de pays. À la fois en tant qu'organisme résident, dans les pays où il est présent et gère des programmes, et en tant qu'organisme non résident, dans les pays où il ne dispose pas de bureau, ONU-Habitat a participé, à titre de membre des équipes de pays, aux activités menées dans 101 pays. Ce double statut lui a permis d'apporter son expertise normative et technique en matière d'urbanisation durable aux activités de planification

et de mise en œuvre menées au niveau national par le système des Nations Unies, dans des contextes très variés.

62. L'Initiative ONU80, qui est en cours, offre l'occasion de mieux intégrer l'expertise urbaine dans le système des Nations Unies pour le développement, de renforcer la mise en œuvre conjointe des activités et de veiller à ce que l'urbanisation soit prise en compte dans l'action menée à l'échelle du système afin d'améliorer l'efficacité et l'impact des interventions. ONU-Habitat présente une valeur ajoutée stratégique qui est particulièrement évidente dans la refonte des structures régionales prévue selon le volet 6 (remise à plat régionale), où il importe de veiller à ce que ses capacités normatives et opérationnelles soient renforcées au service des États Membres et à ce que la dimension urbaine du développement durable soit pleinement prise en compte dans tout réajustement structurel. En outre, ONU-Habitat dispose d'une expertise pertinente pour les volets 8 (expertise à la demande) et 27 (environnement), en particulier lorsque ces axes de travail recoupent l'urbanisation durable et l'apport d'un soutien intégré aux États Membres. Par ailleurs, il a continué de consolider ses mémorandums d'accord et ses accords de partenariat avec des entités des Nations Unies, notamment l'Union internationale des télécommunications, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

V. Renforcer les partenariats et l'inclusion pour produire davantage d'effets

A. Partenariats et mobilisation à l'échelle mondiale

63. ONU-Habitat a renforcé son rôle de mobilisation et de coordination à l'échelle mondiale afin de mobiliser ses partenaires et les parties prenantes en faveur du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme 2030. Le Forum urbain mondial constitue le principal lieu d'échange à cet égard. Sa douzième session s'est tenue au Caire, du 4 au 8 novembre 2024, sur le thème « Tout commence chez soi : actions locales pour des villes et des communautés durables ». Elle a rassemblé plus de 25 000 participantes et participants et abouti à l'adoption de l'Appel à l'action du Caire.

64. La treizième session s'est tenue à Bakou, du 17 au 22 mai 2026, sur le thème « Loger le monde : pour des villes et des communautés sûres et résilientes ». Organisée à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, la treizième session a placé la crise mondiale du logement au cœur du dialogue international sur les politiques urbaines et suscité une participation record, en réunissant plus de 58 000 participantes et participants issus de 176 pays, dont 11 chefs d'État, 164 ministres et vice-ministres, ainsi que 130 maires. Elle a accueilli la première réunion ministérielle consacrée au Nouveau Programme pour les villes, qui a fait ressortir le logement comme moteur de l'inclusion, du développement économique et de la résilience climatique et qui a fait l'objet de la synthèse de la présidence. L'Appel à l'action de Bakou, élaboré à l'issue d'un vaste processus de consultation mondial et inclusif réunissant diverses parties prenantes et s'étalant sur plusieurs mois, préconise d'agir d'urgence, de façon ferme et concertée, face aux crises mondiales du logement, afin d'accélérer la réalisation du Nouveau Programme pour les villes d'ici à 2036.

65. Aux niveaux régional et national, ONU-Habitat apporte son concours à des forums urbains régionaux et nationaux. Le deuxième Forum urbain africain, qui s'est tenu en 2026 et portait sur le logement, a permis d'enregistrer de nouveaux progrès. En outre, ONU-Habitat a renforcé la sensibilisation et les partenariats dans le cadre d'Octobre urbain, une campagne d'un mois qui débute par la Journée mondiale de

l'habitat, le premier lundi d'octobre (célébrée à Querétaro, au Mexique, en 2024 et à Nairobi en 2025), et s'achève par la Journée mondiale des villes, le 31 octobre (célébrée à Alexandrie, en Égypte, en 2024 et à Bogota en 2025). Ces manifestations ont mobilisé les administrations nationales et locales, la société civile, le monde universitaire, le secteur privé, les jeunes et les médias autour de priorités urbaines communes et donné lieu à des activités dans des villes du monde entier.

66. ONU-Habitat a renforcé sa collaboration avec les institutions financières internationales et les banques de développement, et encouragé le dialogue concernant le logement, le financement au niveau infranational et le développement urbain durable, notamment dans le cadre du Groupe de travail des institutions financières internationales sur l'urbanisation durable, mis en place conjointement avec la Banque mondiale. Divers partenariats opérationnels ont été renforcés : avec la Banque mondiale, dans le cadre de programmes consacrés à la relance urbaine, à la résilience et à l'aménagement du territoire, avec la Banque africaine de développement, dans le cadre d'initiatives financées en matière d'urbanisme et d'infrastructures, ainsi qu'avec la Banque islamique de développement et la Banque asiatique de développement, dans les domaines du logement, des services urbains et des investissements au niveau des villes. En outre, ONU-Habitat s'est employé à influer sur les priorités du Groupe des 20 en participant aux activités de l'initiative Urban 20 visant à traduire les initiatives menées par les villes en mesures concrètes à l'échelle mondiale.

67. ONU-Habitat a renforcé sa collaboration structurée avec le secteur privé, en créant un groupe consultatif du secteur privé chargé de fournir à la Directrice exécutive des conseils stratégiques de haut niveau. Dans le cadre d'un espace consacré aux entreprises et à l'innovation lors de la treizième session du Forum urbain mondial, il a intensifié ses contacts avec le secteur privé au sujet de solutions évolutives de logement convenable et d'urbanisation durable.

B. Droits humains et inclusion sociale

68. ONU-Habitat a continué de placer les droits humains et l'inclusion sociale au cœur de ses priorités. Il a aidé directement les autorités locales et nationales à démarginaliser les femmes et les filles dans des domaines tels que le logement, les droits fonciers, l'eau, les transports, l'espace public et les perspectives économiques. Au Népal, il a aidé plus de 25 000 foyers à faire valoir leurs droits fonciers ; en Guinée-Bissau, il a collaboré avec plus de 500 femmes afin que la gestion de l'eau soit adaptée en fonction des changements climatiques.

69. Dans l'esprit de la Déclaration sur les générations futures et compte tenu du fait qu'il est urgent de tenir compte des besoins et de préserver les intérêts des générations actuelles et futures, ONU-Habitat a soutenu le développement mené par les jeunes au Bangladesh, au Ghana et au Kenya au moyen de l'action climatique et d'un état des lieux de la résilience face aux inondations, de la mise en place d'un conseil des jeunes des villes, ainsi que d'activités de réduction des déchets plastiques, en partenariat avec la Mto Wangu Initiative, SERAC-Bangladesh et le Center for Sustainable Transformation, dans le cadre du programme Youth 2030 Cities, désormais actif dans plus de 14 villes du monde.

70. ONU-Habitat a renforcé l'accès au financement inclusif grâce à un mémorandum d'accord conclu avec le Fonds mondial pour les personnes handicapées, en partenariat avec Cités et Gouvernements locaux unis, le Global Disability Innovation Hub, Alwaleed Philanthropies et Normes d'accessibilité Canada. Cette collaboration a permis de mobiliser plus de 2,5 millions de dollars afin de promouvoir un développement urbain dont les personnes handicapées ne soient pas exclues dans les domaines du

logement, de la réduction des risques de catastrophe, des politiques publiques et de la gouvernance, au Canada, en Éthiopie, au Kenya et en Tunisie.

71. Ces activités programmatiques ont été renforcées par des travaux normatifs menés dans le cadre des processus multipartites inclusifs et accessibles que sont l'examen à mi-parcours du Nouveau Programme pour les villes, l'examen mondial de la réalisation de l'objectif de développement durable nº 11 avant le forum politique de haut niveau de 2026, ainsi que les préparatifs et l'établissement des textes issus de la treizième session du Forum urbain mondial.

VI. Recommandations

72. **Grâce à son rôle moteur en matière de normes, à son appui opérationnel et à ses partenariats à l'échelle du système, ONU-Habitat continuera d'aider les États Membres à traduire en mesures concrètes au niveau local les engagements mondiaux pris dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes. Afin d'accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de renforcer ONU-Habitat, il est recommandé aux États Membres de faire ce qui suit :**

a) **Apporter leur plein soutien à la mise en œuvre effective du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029, en reconnaissant sa valeur en tant qu'instrument essentiel à la réalisation de la mission d'ONU-Habitat, et continuer de participer activement à l'examen de la progression de sa mise en œuvre afin que celle-ci reste en phase avec les objectifs de développement durable et l'évolution des besoins des États Membres ;**

b) **Garantir à ONU-Habitat des ressources suffisantes et prévisibles afin qu'il puisse accomplir efficacement ses missions normative et opérationnelle au service d'une mise en œuvre à grande échelle ;**

c) **Rappelant la résolution 73/239 de l'Assemblée générale, prie ONU-Habitat de procéder, par l'entremise de son Conseil exécutif, à un examen ouvert, inclusif et transparent des activités de l'Assemblée d'ONU-Habitat et de ses organes subsidiaires afin d'améliorer leur efficacité et leur efficience, et à la présentation des propositions pour examen par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa troisième session, qui se tiendra en juin 2029, en tenant compte des recommandations correspondantes, notamment celles figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat (JIU/REP/2022/1) ;**

d) **Intensifier la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes au cours de la prochaine décennie, l'objectif principal étant de réduire le déficit en logements convenables et de transformer les établissements informels et les taudis tout en délaissant les interventions isolées au profit d'un changement systémique institutionnalisé grâce à l'amélioration des politiques urbaines, de la planification et du financement, à une gouvernance à plusieurs niveaux et à la territorialisation des objectifs de développement durable, notamment en tenant compte des recommandations formulées en la matière par le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s ;**

e) **Étudier plus avant les options présentées dans le rapport du Secrétaire général (A/79/968), consistant notamment à renforcer les mécanismes institutionnels destinés à faciliter les échanges, en redynamisant les dispositifs de consultation au sein du système des Nations Unies et avec les autorités locales et régionales, et en assurant un dialogue plus structuré par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies et des mécanismes de communication de l'information ;**

f) **Renforcer les données urbaines, la transformation numérique ainsi que les capacités et systèmes géospatiaux afin d'assurer un développement urbain inclusif, durable et résilient, tout en tirant parti des partenariats pour accélérer les progrès, notamment dans le cadre de la Coalition mondiale pour les données urbaines ;**

g) **Aider à améliorer l'efficacité et la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies en matière d'urbanisation durable, notamment grâce au renforcement de la coordination en faveur du Nouveau Programme pour les villes, à l'accélération des efforts visant à atteindre l'objectif de développement durable n° 11 et à la mise en œuvre de mesures concrètes au niveau local pour l'ensemble des objectifs de développement durable ;**

h) **Donner la priorité aux initiatives multipartites et aux partenariats visant à accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme 2030, en s'appuyant sur l'examen à mi-parcours de l'exécution du Nouveau Programme pour les villes et sur l'examen de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11, qui consiste à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;**

i) **Garantir des investissements suffisants qui permettent de prendre des mesures concrètes afin de combler le déficit de financement urbain – notamment dans les domaines du logement, des infrastructures et des services de base en faveur de l'inclusion sociale, de l'élimination de la pauvreté, de la durabilité environnementale et de la réduction des risques de catastrophe –, conformément au Nouveau Programme pour les villes et tout en tenant compte des besoins et en préservant les intérêts des générations actuelles et futures.**